

# Commerces ou aire de détente ? Le cœur de St-Légier balance

## URBANISME

**Un magasin Coop devrait bientôt jeter l'ancre sur une parcelle au centre de la commune. Le projet global, qui comprend également la construction de plusieurs immeubles d'habitations, ne compte pas que des adeptes.**

Oriane Binggeli

**A**u sujet du cœur de St-Légier, les avis diffèrent et le débat demeure. Quel avenir doit-on réserver à la parcelle 2107, site au centre du village, entre la route des Deux-Villages et la route des Arenays, actuellement couverte d'un tapis verdoyant dont jouit le bétail ? «Un espace de vie, propice aux rencontres et adapté aux enfants», suggèrent les uns. «Une possibilité de favoriser le commerce et d'y construire des habitations privées», défendent d'autres. Le projet prend de multiples visages dans l'esprit des habitants et de la Municipalité.

### Circulation compliquée ?

En avril dernier, l'exécutif exposait enfin ses plans auprès de la population : un magasin Coop devrait notamment prendre ses quartiers dans la

zone concernée, entre autres futurs immeubles d'habitations. Si le projet reçoit le soutien sans faille de la commission d'urbanisme et les félicitations de plusieurs citoyens, il ne fait pas l'unanimité pour autant. «Cette solution n'est pas une conception d'ensemble mais plutôt partielle, souligne Roger Carrard, ancien conseiller communal qui suit le dossier de près. De plus, elle n'est pas conforme aux besoins évoqués par les habitants et semble même particulièrement dangereuse».

Pour rappel, la Municipalité avait organisé plusieurs ateliers publics en 2015, durant lesquels des groupes de travail s'étaient penchés sur les cartes de ce «cœur de village», munis de règles et de crayons. Traçant sur le papier au gré de leur idéaux, les participants avaient rendu plusieurs esquisses à l'exécutif. Mais

**«Le monde attirera le monde, ce qui créera un centre attractif.»**

Alain Bovay, syndic

elles ne semblent pas avoir été prises en compte, critique Roger Carrard, qui pointe notamment du doigt le manque de sécurité. «La disposition de la place et l'accès au parking de la surface commerciale par le sud engendrerait de nombreuses complications au niveau de la circulation.»



Le projet tel que présenté par le bureau d'architecture, comprenant une surface commerciale et plusieurs appartements.

### «Rien n'est figé»

Le projet, manié et remanié par le bureau d'architecture mandaté, a pourtant été élaboré en collaboration avec les propriétaires du terrain. «Là est toute la question, défend le syndic Alain Bovay. Cette parcelle n'appartient pas à la commune et nous ne pouvons pas en faire tout ce qu'on veut.» Si l'édile adhère à cette version, il n'est pas pour autant imperméable aux avis des opposants. «Rien n'est figé. L'heure n'est pas encore à la mise à l'enquête, nous avons demandé aux personnes présentes lors de la présentation publique de nous faire part de leurs remarques par écrit et nous devons encore en prendre connaissance», déclare-t-il, avant d'ajouter que pour lui, ces ateliers avaient rencontré trop

peu de succès pour avoir une vision réellement exhaustive.

Quoi qu'il en soit, Alain Bovay en semble persuadé : le commerce de détail ne serait pas bénéfique pour la commune. «On constate ce phénomène à Montreux : la clientèle déserte les étals et leurs propriétaires ferment boutique. La Coop favorise désormais un commerce de proximité qui nous plaît et nous motive. Le monde attirera le monde, ce qui créera un centre attractif.» Les espaces extérieurs non plus ne seront pas laissés en reste, la Municipalité souhaitant privilégier la mobilité douce au sein de la commune. «Une belle promenade au milieu de la parcelle permettra aux usagers d'évoluer hors de la route et les architectes ont su laisser respirer les bâtiments.»

## Recette améliorée pour l'immersion des vins



1'000 bouteilles de chasselas seront immergées pendant 3 ans au pied

### VEYTAUX

**Nouvelle tentative pour le Clos de Chillon. Le vin du château sera à nouveau conservé pendant trois dans les eaux du Léman. Après deux tentatives dont une infructueuse, le dispositif a été amélioré.**

La première tentative avait eu lieu en 2010, mais le vin avait été altéré par l'eau du lac qui avait pénétré dans les bouteilles par le bouchon. Cette fois, toutes les précautions ont été prises. Pour remédier au problème, Badoux Vins, partenaire de cette expérience, a prévu des bouchons plus longs et plus larges. L'étanchéité est encore renforcée par une couche de paraffine supplémen-

ainsi immergées à une profondeur de 30 mètres qui garantit une obscurité totale, sans risque de jaunissement par les UV ou d'altération du goût.

### Souscription ouverte

Le 13 mai, la Fondation du château de Chillon et Badoux Vins ont immergé 1'000 bouteilles de chasselas dans le lac Léman au pied de la forteresse. La cage renfermant le précieux nectar a été plongée à 30 mètres de profondeur et y restera pendant trois ans. À cette

profondeur, la température y est fraîche et stable. Elle oscille entre 12 et 13° C et la pression réduit considérablement les mouvements et les échanges entre l'intérieur de la bouteille et l'environnement immédiat. Pour faire partager cette expérience unique avec le public, les acteurs du projet lancent une souscription de 6 ou 12 bouteilles. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire via le site web du château. **sgj**

**i** Souscription : [www.chillon.ch](http://www.chillon.ch)

PUB

Unique sur la Riviera!  
**Ouvert le samedi**  
jusqu'à 19h

**forum**